

66. Les participants ont pris note du document E/CN.4/1992/AC.4/TM.2/2, qui contient des renseignements sur les activités envisagées pour l'Année ainsi que les directives pour les projets établies par le secrétariat. Cette note constituait un apport utile.

67. Les participants se sont félicités de la constitution, par le Coordonnateur, d'une petite équipe d'administrateurs autochtones chargés de l'aider pendant l'Année et ont exprimé leurs remerciements aux organisations de peuples autochtones et aux gouvernements qui avaient fourni une aide.

68. Les participants ont réaffirmé leur appui aux objectifs de l'Année énoncés dans la résolution 46/128 de l'Assemblée générale et dans le rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale (A/46/543), dont le Coordonnateur de l'Année internationale avait fait état dans sa déclaration liminaire.

69. Les participants ont souligné que les projets entrepris conformément aux objectifs de l'Année devraient profiter directement aux peuples et aux communautés autochtones et que les activités d'information devraient avoir pour but de mieux faire comprendre, dans le monde entier, la culture et la situation des peuples autochtones.

70. Les participants ont pris note de la suggestion tendant à ce que le Coordonnateur envisage de convoquer à nouveau la Réunion technique pour une troisième session avant l'ouverture de l'Année internationale afin de permettre la poursuite du dialogue entre les parties intéressées.

71. Les participants ont pris note des résumés établis par les vice-présidents et figurant dans l'annexe I du rapport de la Réunion qui, avec les suggestions faites lors de la première Réunion technique, pourraient aider le Coordonnateur ainsi que tous ceux qui préparent des activités pour l'Année.

72. Les participants ont pris note des projets bien conçus ainsi que des initiatives exposées pendant la Réunion.

B. Recommandations

73. On a recommandé que le Coordonnateur accorde la priorité aux projets profitant directement aux peuples autochtones et exécutés principalement, mais non exclusivement, dans des pays en développement.

74. On a recommandé que le Coordonnateur complète les activités d'information du Département de l'information par les activités suggérées pendant la Réunion et dans la note du secrétariat afin d'augmenter la prise de conscience, par les médias et le public, de la situation et des cultures des peuples autochtones.

75. On a recommandé que le Coordonnateur prévoie la présence d'autochtones d'Amérique latine et d'Asie dans l'équipe d'administrateurs autochtones qui l'aideront pendant l'Année internationale.